

Adresse de l'autorité

Requête d'assistance judiciaire

Art. 4 de la loi sur l'assistance judiciaire du 11 février 2009 (LAJ)

Une personne a droit à l'assistance judiciaire si elle ne dispose pas de ressources suffisantes et si sa cause ne paraît pas dépourvue de toute chance de succès (art. 2 al. 1 LAJ). L'assistance judiciaire comprend la dispense des avances de frais et des sûretés, la dispense des frais de procédure, la désignation d'un conseil juridique commis d'office (art. 3 al. 1 LAJ) et elle peut être accordée totalement ou partiellement (art. 3 al. 2 LAJ), étant encore précisé que le bénéfice d'un conseil juridique commis d'office n'est accordé que s'il est nécessaire à la défense des intérêts du requérant (art. 2 al. 2 LAJ). Sous réserve du droit fédéral, la collectivité tenue au financement exige de l'assisté le remboursement de ses prestations si la situation économique de ce dernier, ayant permis l'octroi de l'assistance judiciaire, s'est améliorée, notamment lorsqu'il acquiert des moyens suffisants à l'issue de la procédure, ou si l'assistance judiciaire lui a été accordée à tort (art. 10 al. 1 LAJ). L'action en restitution se prescrit par dix ans dès l'entrée en force de la décision mettant fin à la cause (art. 10 al. 2 LAJ). La partie requérante justifie de sa situation de fortune et de ses revenus et elle peut indiquer dans sa requête le nom du conseil juridique qu'elle souhaite (art. 4 al. 2 OAJ).

1. Partie requérante

Nom

Rue

Prénom

Case postale

Date de naissance

NPA Lieu

Profession

Etat civil

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> célibataire | <input type="checkbox"/> divorcé(e) |
| <input type="checkbox"/> marié(e) | <input type="checkbox"/> séparé(e) |
| <input type="checkbox"/> veuf/veuve | <input type="checkbox"/> lié(e) par un partenariat enregistré |
| <input type="checkbox"/> en concubinage | <input type="checkbox"/> ex-partenaire enregistré |

Conjoint/Partenaire

Nom

Prénom

Date de naissance

2. Personnes vivant dans le ménage

Nom	Profession ou activité	Revenu net mensuel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom	Employeur	Lien de parenté
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Autre personne	Date de naissance	
	<input type="text"/>	
Si autre personne, motif de l'obligation d'entretien		
<input type="text"/>		

Nom	Profession ou activité	Revenu net mensuel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom	Employeur	Lien de parenté
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Autre personne	Date de naissance	
	<input type="text"/>	
Si autre personne, motif de l'obligation d'entretien		
<input type="text"/>		

Nom	Profession ou activité	Revenu net mensuel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prénom	Employeur	Lien de parenté
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Enfant <input type="checkbox"/> Autre personne	Date de naissance	
	<input type="text"/>	
Si autre personne, motif de l'obligation d'entretien		
<input type="text"/>		

3. Protection juridique

Bénéficiez-vous d'une assurance protection juridique ?

oui non

Si oui, auprès de qui ?

4. Situation financière du requérant

4.1 Nom, nom de l'entreprise, adresse du dernier employeur et du dernier lieu de travail

4.2 Date(s) du début de l'activité

En cas de chômage, date de fin de la dernière activité

4.3

Revenus	Requérant(e)	Conjoint/Partenaire	Personne(s) à charge
Revenu de l'activité lucrative (salaire net, 13 ^{ème} salaire, gratifications, activités accessoires, indemnités)			
Prestations d'assurance et de rente (AVS, AI, PC, indemnités de chômage, etc.)			
Revenu des titres Apport en capital			
Revenus fonciers et immobiliers			
Autres revenus			

Fortune	Requérant(e)	Conjoint/Partenaire	Personne(s) à charge
Comptes courants et d'épargne, titres, actions et argent liquide			
Biens-fonds, maison, logement en propriété (valeur vénale)			
Véhicule (détenteur) Marque, type Valeur vénale actuelle			
Autres éléments de la fortune (héritage non distribué, parts, etc.)			

Dettes	Requérant(e)	Conjoint/Partenaire	Personne(s) à charge
Crédit, prêt, dettes hypothécaires (indication du montant, du solde à payer et des remboursements mensuels/annuels)			
Autres dettes			

Dépenses (par mois)	Requérant(e)	Conjoint/Partenaire	Personne(s) à charge
Loyer (y compris frais accessoires)			
Contributions d'entretien (montant de la contribution par mois et bénéficiaire)			
Primes d'assurance-maladie, après déduction des réductions de primes			
Primes d'assurance (bâtiment, RC, automobile, assurance-vie)			
Impôts et autres taxes et redevances Commune Canton Confédération			
Autres dépenses périodiques fixes			

5. Aide sociale

Bénéficiez-vous de l'aide sociale ?

oui non

Si oui, joindre la dernière attestation d'aide sociale

6. Annexes

- dernière taxation fiscale (dépôt obligatoire)
- confirmation du paiement régulier des impôts
- certificat de salaire de l'année précédente
- décomptes de salaires de l'année en cours
- attestation rente AVS/AI – caisse de chômage – polices d'assurance – prévoyance professionnelle – aide sociale
- décision concernant les contributions d'entretien
- extrait de cadastre ou du registre foncier
- contrat de bail et justificatifs de paiement
- attestation primes d'assurance-maladie, y compris décision d'octroi d'une réduction des primes d'assurance-maladie
- extraits actuels des comptes postaux et bancaires
- extrait de l'office des poursuites et faillites
- permis de conduire
- autres titres attestant de la situation financière du requérant

7. Le soussigné certifie que la présente déclaration est complète et exacte. Il délègue les tiers éventuellement concernés du secret de fonction ou du secret professionnel et autorise l'autorité à recueillir les informations nécessaires. Il dépose **toutes les pièces justificatives qu'il détient** afin de pouvoir contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

8. Le requérant qui a bénéficié de l'assistance judiciaire gratuite est tenu à remboursement si sa situation économique, ayant permis l'octroi de l'assistance judiciaire, s'est améliorée, notamment lorsqu'il a acquis des moyens suffisants à l'issue de la procédure. L'action en restitution se prescrit par dix ans dès l'entrée en force de la décision mettant fin à la cause (art. 10 LAJ).

Lieu : _____

Date : _____

Signature : _____